



# Comment remplir l'Annexe 10S – Achats en Ontario de produits de tabac libérés de taxe

## Loi de la taxe sur le tabac

Remplissez cette annexe si vous avez payé la taxe lors de l'achat/la réception de cigarettes marquées ou tabac coupé en Ontario **pendant la période couverte par votre déclaration.**

<b>Dénomination sociale</b>	Votre dénomination sociale au complet, telle qu'elle figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère du Revenu (le ministère).
<b>N° de référence MFTT</b>	Votre numéro de référence MFTT, tel qu'il figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère.
<b>Période de déclaration</b>	Dates du début et de la fin de la période couverte par la déclaration (année/mois/jour).
<b>Nom du fournisseur</b>	Nom de la compagnie auprès de laquelle vous avez acheté/d'où vous avez reçu des produits de tabac.
<b>N° de facture</b>	Numéro figurant sur chaque facture individuelle.
<b>Date de la facture</b>	Date figurant sur chaque facture individuelle.
<b>N° de référence MFTT du fournisseur</b>	Numéro de référence MFTT du fournisseur auprès de qui vous avez acheté/dont vous avez reçu des produits de tabac. (Tous vos fournisseurs doivent être inscrits auprès du ministère.)
<b>Quantité de cigarettes marquées</b>	Quantité de cigarettes marquées achetées/reçues de chaque fournisseur pendant cette période de déclaration.

<b>Quantité de tabac coupé</b>	Quantité de tabac coupé acheté/reçu de chaque fournisseur pendant cette période de déclaration.
<b>Quantité totale</b>	Somme de tous les produits de tabac achetés/reçus pendant cette période de déclaration. Reportez la quantité totale de tous les produits de tabac à la <b>ligne 4</b> (dans les colonnes appropriées) de l'Annexe 4S – Rapprochement des stocks de tabac.

### À remplir uniquement si vous avez payé la taxe à votre fournisseur.

<b>Taux de taxe</b>	Taux de taxe applicable.
<b>Montant total de la taxe</b>	Montant total de la taxe sur les produits de tabac achetés/reçus pendant cette période de déclaration. Pour calculer ce montant, multipliez la quantité totale de produits par le taux de taxe applicable.
<b>Total de la taxe sur les cigarettes marquées et le tabac coupé</b>	Somme de la taxe sur les cigarettes marquées et le tabac coupé.  Dans le cas des <b>non-percepteurs</b> , reportez à la <b>ligne 1</b> de la Déclaration de taxe sur le tabac - Grossistes – TT101A.  Dans le cas des <b>percepteurs</b> , reportez à la <b>ligne 11</b> de la Déclaration de taxe sur le tabac – TT101S.

<b>Renseignements</b>	Sans frais	1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)
	Appareil de télécommunications pour sourds - ATS (téléimprimeur)	1 800 263-7776
	Site Web	<a href="http://ontario.ca/revenu">ontario.ca/revenu</a>